

DEPARTEMENT

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 18 novembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le dix-huit novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Champillon, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous-la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 11

Convocation du 11 novembre 2022

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Etaient absents et excusés : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Madame Séverine PETIT (représentée par Monsieur Olivier MANNIELLO) ; Monsieur David LEPICIER.

Absent non excusé : Monsieur James GUILLEPAIN.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-41 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PRET RELAIS EN ATTENTE DU FCTVA POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RUE PASTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2022 en date du 29 mars 2022 ;

Considérant la réalisation de travaux de requalification de la rue Pasteur ;

Considérant la possibilité des collectivités territoriales de recourir à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement ;

Considérant l'inscription de cette recette au budget de la collectivité ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer une nouvelle fois pour le prêt relais à taux fixe, en attente du FCTVA, de 140 000€. Cela afin de respecter le taux d'usage.

La Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne propose un taux de 2,99% sur 24 mois, avec 150€ de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- DE SOUSCRIRE à un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne pour un montant de 140 000€ avec les caractéristiques suivantes :
  - Prêt relais taux fixe en attente du remboursement de la T.V.A avec le F.C.T.V.A
  - D'une durée de 2 ans avec le taux de 2,99%
  - Amortissement du capital en une seule fois et au plus tard à l'échéance du contrat
  - Périodicité des intérêts : trimestrielle
  - Avec des frais de dossier de 150€
  - Pas de frais annexes

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le 25/11/2022

REF ID : 051-215101114-20221118-2022\_41-DE

**SLOW**

- Remboursement anticipé :
  - Partiel : possible pour des montants > à 10% du capital
  - Total possible à tout moment
  - Sans frais ni indemnité sous réserve du préavis contractuel
- DE PREVOIR au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- D'AUTORISER le maire à signer les contrats de prêts et à procéder au déblocage des fonds.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN